



Saint-Antoine-sur-Richelieu

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 2 août 2022 et sera en présentiel dans la Salle Julie-Daoust, située au 1060, rue du Moulin-Payet, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur Germain Pitre, conseiller #2;
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller # 6.

Était absents : Monsieur David Cormier, conseiller #1;
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3.

Est également présente à la séance :

Madame Valérie Beaurivage Vincent, directrice générale adjointe.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance ordinaire

2022-08-239

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue en présentiel dans la salle Julie-Daoust, située au 1060, rue du Moulin-Payet à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 2 août 2022 est ouverte par le maire à 20 h.

ADOPTÉE

2022-08-240

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public et que soient retirés les sujets suivants :

- 4.3 Gala Grand Richelois - Partenariat villes et municipalités;
- 6.2 Adjudication de contrat - appel d'offres 2022-003 - déneigement et entretien d'hiver du réseau routier avec options pour trottoirs et bornes d'incendie de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu – années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;
- 6.5 Camion Ford Transit surélevé usagé - achat avec échange du camion actuel;
- 9.2 Proposition d'achat de 5 pieds du lot 6 135 803;
- 9.6 Demande de changement de zonage - Règlement de zonage - Zone R-8.

ADOPTÉE

2022-08-241

1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 5 juillet 2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

ADOPTÉE

1.3 Période de questions générales

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

1.4 Mairie - suivi sur différents dossiers

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

2. Dépôt de documents

Aucun document.

2022-08-242

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de juillet 2022 pour une somme de 93 107,19 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 11 771,40 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 98 452,21 \$.

ADOPTÉE

2022-08-243

3.2 Abonnement annuel - Rezilio Technologie inc.

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement à Rezilio Technologie inc. s'est terminé le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE Rezilio est la plate-forme qui héberge le système d'alerte et de notification COMALERTE;

CONSIDÉRANT QUE COMALERTE assure la sécurité des citoyens et la protection des biens en cas de sinistre ou d'événement d'exception;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit renouvelé l'abonnement annuel à Rezilio Technologie inc., du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, pour un montant total de 1 295 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4. Administration

2022-08-244

4.1 Ressources humaines – madame Geneviève Meilleur - agente de communications - embauche

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agente de communications est vacant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher madame Geneviève Meilleur au poste d'agente de communications à raison d'environ 15 heures par semaine, et ce, pour une période d'un (1) an et que soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer l'entente de travail.

ADOPTÉE

4.2 Mention d'honneur - Madame Francine Turcotte - Médaille de l'Assemblée nationale - bénévolat

2022-08-245

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Turcotte, a créé de toutes pièces, à l'été 2021, un circuit de banderoles poétiques pour répandre la bienveillance, le vivre ensemble et le bonheur au cœur de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une matinée de reconnaissance des bénévoles tenue le 27 mai 2022, le député de Borduas et ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette, a remis la Médaille de l'Assemblée nationale du Québec à madame Francine Turcotte bénévole impliquée au sein de la communauté et a tenu à souligner son engagement et sa contribution sociale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu soulignent cet honneur et félicitent madame Turcotte pour son dévouement et son engagement dans la communauté.

ADOPTÉE

4.3 Gala Grand Richelois - Partenariat villes et municipalités

Retiré en séance.

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de juillet 2022 et les prévisions des dépenses du mois d'août 2022

Le mois de juillet ayant été un mois tranquille, il n'y a pas de rapport à déposer ni de prévision pour le mois d'août.

6. Transport et travaux publics

6.1 Rapport d'activité des transports, travaux publics et voirie pour le mois de juillet 2022 et les prévisions des dépenses du mois d'août 2022

2022-08-246

Monsieur Germain Pitre, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les transports et les travaux publics.

Le rapport du service des travaux publics pour le mois de juillet et les prévisions des dépenses pour le mois d'août 2022 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions pour le mois d'août 2022 au montant de 750 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 6.2 Adjudication de contrat - appel d'offres 2022-003 - déneigement et entretien d'hiver du réseau routier avec options pour trottoirs et bornes d'incendie de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu – années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025
-

Retiré en séance.

- 6.3 Adoption – Règlement numéro 2005-005-05 modifiant le Règlement 2005-005 décrétant la limite de vitesse permise dans les rues de la Municipalité
-

ATTENDU le « Règlement no.2005-005 décrétant la limite de vitesse permise dans les rues de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu » en vigueur depuis le 15 juin 2005;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les limites de vitesse dans le village de Saint-Antoine-sur-Richelieu afin d'assurer la sécurité de tous;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 juin 2022;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de règlement lors de la séance du 7 juin 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance ordinaire du 7 juin 2022 et que des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance du bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QU'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents ou trouver le règlement sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et qu'une copie se trouve sur le site Internet de la Municipalité;

2022-08-247

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, et APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit adopté le Règlement 2005-005-05 intitulé « Règlement 2005-005-05 décrétant la limite de vitesse permise dans les rues de la Municipalité ».

ADOPTÉE

6.4 Adjudication de contrat - Déneigement rue des Peupliers – Hivers 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de la rue des Peupliers est terminé;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2021-001 intitulé règlement relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de différents fournisseurs de services pour effectuer le déneigement de la rue des Peupliers pour un terme de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions :

- Ferme J.M. Gendron et Fils inc. au prix de 996,60 \$ par année, plus les taxes applicables;
- Les entreprises Anthony Darde au prix de 3 750 \$ par année, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, et APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit donné le contrat à la Ferme J.M. Gendron et Fils inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de déneigement de la rue des Peupliers pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, et ce, au montant de 996,60 \$, par année, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6.5 Camion Ford Transit surélevé usagé - achat avec échange du camion actuel

Retiré en séance.

2022-08-248

7. Hygiène du milieu

7.1 Rapport environnement et agriculture - suivi sur différents dossiers

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture.

8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque

8.1 Dépôt du rapport du service de la vie culturelle et communautaire pour le mois de juillet 2022 et les prévisions des dépenses pour le mois d'août 2022

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, pour le mois de juillet 2022 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions des dépenses pour le mois d'août 2022 pour un montant de 5 300 \$, plus les taxes applicables, ce qui inclut :

- La Fête des récoltes;
- Les Journées de la culture.

ADOPTÉE

8.2 Dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion pour le mois de juillet 2022 et les prévisions des dépenses pour le mois d'août 2022

Le rapport de monsieur Jean Lavallée, responsable de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisées les prévisions des dépenses pour le mois d'août 2022 pour un montant de 700 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2022-08-249

2022-08-250

8.3 Dépôt du rapport du service des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois de juillet 2022 et les prévisions des dépenses pour le mois d'août 2022

Le rapport de monsieur Samuel Rogers, coordonnateur aux loisirs, à la vie communautaire et aux infrastructures récréatives est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.4 Colloque « Les Arts et la Ville » - inscription et hébergement

2022-08-251

CONSIDÉRANT QUE la culture est l'essence même de la vie en société, qu'elle permet à une collectivité d'exprimer pleinement son identité, et aux citoyens de développer leur fierté et leur sentiment d'appartenance envers celle-ci, ainsi qu'elle favorise le mieux-être des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le réseau « Les Arts et la Ville » outille les communautés des francophonies canadiennes afin qu'elles utilisent pleinement le potentiel de la culture pour développer durablement leur milieu de vie et renforcer le tissu social.

CONSIDÉRANT QUE son action fondée sur l'information et la sensibilisation, la mobilisation et l'inspiration et sur la mise en valeur de pratiques exemplaires ainsi que sur la formation et l'accompagnement de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le colloque « Les Arts et la Ville » se déroule à la ville de Lac-Mégantic, et ce, sur trois (3) jours, soit du 19 au 21 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire souhaite participer à l'évènement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisée la participation de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire au colloque « Les Arts et la Ville », et qu'à cette fin soit décrété un budget de 750 \$ pour l'inscription et les frais d'hébergement pour 2 nuits.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service d'urbanisme pour juillet 2022

Monsieur Robert Mayrand fait rapport verbal des activités réalisées au Service de l'urbanisme pour le mois de juillet 2022.

9.2 Proposition d'achat de 5 pieds du lot 6 135 803

Retiré en séance.

9.3 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 2022-04 relatif au Comité d'embellissement de la Municipalité (CEM) de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Monsieur Robert Mayrand, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement numéro 2022-04 intitulé « Règlement relatif au comité d'embellissement de la Municipalité (CEM) de Saint-Antoine-sur-Richelieu ».

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

9.4 Adoption du premier projet de règlement – Projet de règlement 2009-002-09 modifiant le règlement de zonage afin de corriger une erreur et revoir les règles applicables pour les garages et abris d'auto des zones A et AC

ATTENDU QUE le règlement de zonage est en vigueur depuis le 5 mars 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger une erreur et de revoir les règles applicables pour les garages et les abris d'auto des zones A et AC;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 juillet 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance ordinaire du 5 juillet 2022 et que des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance du bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QU'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'Accès aux documents ou trouver le règlement sur le site Internet de la Municipalité;

2022-08-252

2022-08-253

ATTENDU QUE des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et qu'une copie se trouve sur le site Internet de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit adopté le premier projet de règlement 2009-002-09 intitulé « Règlement modifiant le règlement no. 2009-002 concernant le zonage afin de corriger une erreur et de revoir les règles applicables pour les garages et abris d'auto des zones A et AC ».

ADOPTÉE

- 9.5 Adoption du premier projet de règlement – Projet de règlement 2009-03-07 modifiant le règlement de lotissement no 2009-003 concernant la norme applicable au frontage minimal dans la zone R-11
-

ATTENDU QUE le règlement de lotissement est en vigueur depuis le 5 mars 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la norme applicable au frontage minimal dans la zone R-11 en vue de permettre la réalisation d'un projet de lotissement et la construction d'une maison unifamiliale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 juillet 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par un membre du conseil municipal aux personnes présentes à la séance ordinaire du 5 juillet 2022 et que des copies du projet de règlement étaient aussi disponibles avant la séance du bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QU'au plus tard deux jours avant la date d'adoption du règlement, toute personne pouvait en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents ou trouver le règlement sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE des copies du règlement à adopter sont mises à la disposition du public depuis le début de la séance et qu'une copie se trouve sur le site Internet de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers :

2022-08-254

QUE soit adopté le premier projet de règlement 2009-003-07 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement no 2009-003 concernant la norme applicable au frontage minimal dans la zone R-11 ».

ADOPTÉE

- 9.6 Demande de changement de zonage - Règlement de zonage - Zone R-8
-

Retiré en séance.

- 9.7 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – dépôt de demande
-

CONSIDÉRANT le règlement 2016-11-01 intitulé « Règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques »;

Matricule	Somme demandée plus un montant équivalent aux taxes
2974-32-6530	17 705 \$

CONSIDÉRANT la conformité de la demande soumise;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques aux immeubles reliés au matricule mentionné tel que soumis.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

2022-08-255

12. Correspondance

2022-08-256

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juillet 2022.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

2022-08-257

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 50.

ADOPTÉE

Jonathan Chalifoux
Maire

Valérie Beurivage Vincent
Directrice générale adjointe

Je, Jonathan Chalifoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Valérie Beurivage Vincent, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.